

# COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre à 14h30,

Légalement convoqué le 25 novembre,

Le Comité Syndical s'est réuni à la Salle des Lanterniers, avenue Jacques Simon à Saint-Memmie, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

**Etaient présents :**

Mme Muriel ARMANETTI, MM Patrice BARRIER, Francis BLIN, Thierry BOUYE, Mme Sabrina CARPENTIER, M. André CASTAGNA, Mme Pascale CHEVALLOT, M. Christophe CORBEAUX, Mme Annie COULON, MM Alain DEPAQUIS (suppléant de M. Charles De COURSON), Noël DESCHAMPS, Denis FENAT, Bertrand FLORES, Eric FOY (suppléant de M. Jean-Pierre COLPIN), Alain FRIQUOT, Juan GARCIA RODRIGUEZ (suppléant de M. Jean-Pierre SCHANG) Claude GERALDY, Jean-Michel GODRON, Mme Sylvie GUENET NANSOT, MM Nicolas HABARE, Dominique HENIN, Mme Jeanne JACQUET, M. Pascal JEANNIOT, Mme Christiane LASSEAUX, MM Frédéric LEPAN, Thierry LEROUX, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Cyril POINTUD, Bruno ROULOT, Yann VELLY.

**Etaient excusés :**

MM Patrick BAUDOT, Bertrand BOILLY, Romain BONHOMME, Eric BOURGEOIS, Jean-Pierre COLPIN, Christophe CUIF, Charles de COURSON, Eric FILAINE, Jean-Pierre FORTUNE, Damien GIRARD, Charles GOSSARD, Jean-Jacques GOUAULT, Claude GUICHON, Christophe GUILLEMOT, Dominique HENIN, Pierre LABAT, Antoine LEMAIRE Mme Zabbaou LIMAN, MM François MAINSANT, René MAIZIERES, Jean MARX, Jean-Claude MAUDUIT, André MELLIER, Mme Annie PERRARD, MM Pascal PERROT, Claude PIQUARD, Jean-Pierre RONSEAUX, Jean-Pierre SCHANG, Patrick SIMON, Janick SIMMONET, Sébastien VACCÉLIER.

M. Pascal PERROT, excusé, a donné pouvoir à M. Pascal DESAUTELS.

**Ordre du Jour**

- **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 03/11/2021**
- **Information du Président**
- **Finances**
  - Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 (ROB)
  - TVA – taux d'assujettissement
  - Décision(s) modificative(s)
  - Autorisation d'engagement de crédits d'investissement
  - Subventions d'équilibre aux budgets annexes
- **Administration générale**
  - Autorisation de lancement de marchés en 2022
- **Compétence Electricité**
  - Extensions de réseau
- **Compétence Eclairage Public**
  - Adhésion de nouvelles communes
- **Compétence IRVE**
  - Point d'étape
  - Développement IRVE à venir
- **Questions diverses**

• **Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 03/11/2021**

Le Comité a approuvé et validé :

- Le PV de la réunion de 6/09/2021,
- L'attribution du marché de travaux d'électrification 2022-2026 selon la décision de la CAO,
- La liste des extensions de réseaux de – 30 000 € et de + de 30 000 €,
- La liste des travaux complémentaires de – de 30 000 € HT pour la compétence Eclairage Public
- Le CRAC Gaz – GRDF pour l'année 2020,
- L'adhésion au Groupement de commandes organisé par le SIEIL37 pour l'accompagnement du SDIRVE,
- L'adhésion à un contrat de groupe labellisé à la prévoyance maintien de salaire pour les agents du SIEM,
- Le rapport du mandataire SPL MODULO,

Le Comité Syndical approuve le PV de la réunion du 3 novembre 2021.

• **Information du Président**

Monsieur le Président propose une modification de l'ordre du jour avec l'insertion d'un point supplémentaire portant sur le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Le Comité Syndical accepte la modification de l'ordre du jour.

• **Finances**

**Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)**

Voir le document joint.

Mme COULON, Vice-présidente en charge des Finances, a présenté le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Comité Syndical approuve les orientations budgétaires 2022 proposées.

**TVA – Taux d'assujettissement**

A la suite de la signature du nouveau Cahier des Charges de Concession en 2019, toutes les dépenses et recettes liées à la compétence « Electrification Rurale » sont assujetties à la TVA. Depuis l'exercice comptable 2020, la TVA est donc directement récupérée auprès du service des impôts des entreprises et non plus auprès du concessionnaire.

Pour cela, il a été nécessaire de mettre en place un coefficient de déduction qui représente la quote-part de TVA déductible. Ce coefficient doit être approuvé par délibération syndicale chaque année.

La modification apportée à la liste des agents ; arrivée d'un agent au service Eclairage Public, ne modifie en rien le coefficient de déduction (0,52) voté en 2019 qui reste donc identique pour 2022.

Agent	Service	Répartition de l'activité par service				Durée de travail	Temps Agent service Electricité	
		Electricité	Eclairage Public	Généraux / Autre	Total		ETP	%
BATALLA Julien	EP - Technique	0,2	0,6	0,2	1	1	0,2	20,00%
DERVIN Marie-Ange	Contrôle	0,2		0,8	1	1	0,2	20,00%
FISCHER Véronique	ER - EP - Administratif	0,8	0,2		1	0,8	0,64	80,00%
FONTAINE Sébastien	EP - Technique		1		1	1	0	0,00%
HAGRY Sylvain	ER - Technique	1			1	1	1	100,00%
HULIN Stéphanie	ER - EP - Administratif	0,8	0,2		1	1	0,8	80,00%
JACQUET Quentin	EP - Technique		1		1	1	0	0,00%
KOKEL Sylvain	ER - Technique	1			1	1	1	100,00%
LACAUGIRAUD Jean-Yves	Général	0,2	0,2	0,6	1	1	0,2	20,00%
LAPIERRE Gilles	ER - Technique	0,8		0,2	1	1	0,8	80,00%
LECARPENTIER Céline	EP - Administratif	0,1	0,8	0,1	1	1	0,1	10,00%
LEGER Emeline	Général			1	1	1	0	0,00%
MAS Sylvie	Comptabilité	1			1	1	1	100,00%
REDOIS Cécile	ER - EP - Administratif	0,8	0,2		1	1	0,8	80,00%
ROBIN Guillaume	ER - EP - Technique	0,5	0,5		1	1	0,5	50,00%
SEVESTRE Florence	ER - Technique	1			1	1	1	100,00%
SOUCAT Aurélie	Comptabilité	0,4	0,4	0,2	1	0,8	0,32	40,00%
TOURNEUR Karine	Général	0,1	0,1	0,8	1	1	0,1	10,00%
<b>Total</b>		<b>8,8</b>	<b>5,1</b>	<b>3,1</b>	<b>17</b>	<b>16,6</b>	<b>8,56</b>	<b>51,57%</b>

<b>CTA Retenu</b>	<b>52%</b>
-------------------	------------

Le Comité Syndical accepte le maintien du taux à 52 % comme réparti ci-dessus.

**Décision modificative – budget principal**

Les dépenses d'investissement relatives aux travaux d'électrification sont enregistrées au chapitre 23 – travaux en cours, plus précisément au compte 2315 – installations, matériel et outillage techniques.

Les travaux terminés, nous en informons la trésorerie qui, par une écriture comptable, passe les crédits au compte 21534 – réseaux d'électrification (immobilisations corporelles). Pour rappel, les travaux sont concédés et non amortissables par le SIEM mais par notre concessionnaire Enedis. Pour cela, la trésorerie passe une nouvelle écriture au 241 – Immobilisations mises en concession ou en affermage.

Pour le budget 2022, la trésorerie nous demande d'imputer toutes ces dépenses directement au compte 21534 – Réseaux d'électrification. Ceci pour lui éviter des écritures « superflues ».

Afin de gérer au mieux les reports sur l'exercice suivant, il serait judicieux de transférer les crédits disponibles du compte 2315 au compte 21534 avant la clôture de l'exercice 2021.

Une décision modificative doit donc être établie dans ce sens. Au 25 novembre 2021, les crédits disponibles sont de 5 191 590,81 €. La date limite de transmission des bordereaux de mandats en trésorerie est le 10/12/2021, les crédits disponibles vont donc changer.

Une décision modificative est donc nécessaire et se présenterait ainsi :

Section Investissement		Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte	Libellé				
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>					
2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 191 590,81 €			
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>					
21534	Réseaux d'électrification		5 191 590,81 €		
<b>Total</b>		<b>5 191 590,81 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Le Comité Syndicat autorise la décision modificative présentée ci-dessus.

### Autorisation d'engagement des crédits d'investissement

Conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts de l'exercice précédent.

#### BUDGET PRINCIPAL

Affectations	Crédits ouverts 2021 (BP + DM)	Autorisations de crédits 2022
<b>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</b>		
1328 Autres - Remboursements particuliers	250 000,00 €	62 500,00 €
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>		
202 Frais réalisation documents d'urbanisme - Numérisation cadastrale	599 583,00 €	149 895,75 €
2031 Frais d'études	5 000,00 €	1 250,00 €
2033 Frais d'insertion - parution marchés	5 000,00 €	1 250,00 €
2051 Concessions et droits similaires - Office 365	46 500,00 €	11 625,00 €
<b>Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées</b>		
2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel & études	250 000,00 €	62 500,00 €
<b>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</b>		
2135 Installations générales, agencements, aménagement des constructions	83 333,00 €	20 833,25 €
2152 Installations de voirie - IRVE	103 190,05 €	25 797,51 €
21534 Réseaux d'électrification		
2181 Installations générales, agencements, aménagement divers	16 667,00 €	4 166,75 €
2182 Matériel de transport - Achat voiture	85 000,00 €	21 250,00 €
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	8 333,00 €	2 083,25 €
2184 Mobilier	1 667,00 €	416,75 €
2188 Autres immobilisations corporelles	212 735,00 €	53 183,75 €
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>		
2315 Installations, matériel et outillage techniques - Travaux sur marché ER	20 677 233,30 €	5 169 308,33 €
<b>Chapitre 4581109 - Opérations pour compte de tiers</b>		
4581109 Opérations pour compte de tiers - GC	3 142 058,84 €	785 514,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 486 300,19 €</b>	<b>6 371 575,05 €</b>

#### BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP + DM)	Autorisations de crédits 2022
<b>Chapitre 13 - Subventions d'investissement</b>			
13148	Autres communes	70 000,00 €	17 500,00 €
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>			
2033	Frais d'insertion	5 000,00 €	1 250,00 €
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>			
2315	Installations, matériel et outillage techniques - Travaux neufs	7 803 309,26 €	1 950 827,32 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 878 309,26 €</b>	<b>1 969 577,32 €</b>

Le Comité Syndical autorise le Président à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts.

### Subventions d'équilibre aux budgets annexes Eclairage public et Aménagement Numérique

Les budgets primitifs 2021 des budgets annexes Eclairage Public et Aménagement Numérique ont été voté avec une subvention d'équilibre.

Il vous est donc proposé d'approuver le versement au titre de l'exercice 2021, d'une subvention d'équilibre du budget principal aux deux budgets annexes "Eclairage Public" et « Aménagement numérique », à savoir :

Budget principal	Dépenses de fonctionnement - Article 67441	- 1 005 488,59 €
Budget annexe EP	Recette de fonctionnement - Article 7552	+ 749 206,13 €
Budget annexe AN	Recette de fonctionnement - Article 74	+ 256 282,46 €

Le Comité approuve le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Administration Générale</b></li></ul>
--

### Autorisation de lancement de marchés en 2022

Comme chaque année, nous serons dans l'obligation de lancer plusieurs appels à concurrence.

Il s'agira de marchés en lien avec :

- le contrôle de la qualité du PCRS ;
- le renouvellement de l'accord-cadre relatif au Groupement de commandes pour la fourniture des sites des membres en gaz naturel ;
- la mise en œuvre de notre stratégie photovoltaïque.

Monsieur Bertrand Florès demande s'il est possible d'avoir un peu de précision sur la stratégie photovoltaïque.

Monsieur le Directeur lui répond que cette stratégie est en cours de réflexion pour proposer des axes cohérents aux membres du Comité Syndical.

Monsieur Bertrand Florès souhaite connaître les directions qui seront prises : plutôt des aides au financement ou la création de fermes photovoltaïques ?

Monsieur le Directeur précise que le SIEM souhaite investir dans la mise en place de fermes photovoltaïques d'une superficie inférieure à 5000 m<sup>2</sup>. Cela permettrait de ne pas soumettre au barème contraignant de la CRE. Il s'agit donc plutôt de petits projets.

Monsieur Pascal JEANNIOT demande si, dans le cadre de ces projets, le SIEM a pensé au financement participatif.

Monsieur le Directeur répond que le financement participatif est une possibilité de financement et que c'est en cours de réflexion au sein de la stratégie menée par le SIEM.

Le Comité Syndical autorise le Président à lancer les marchés ci-dessus.

• **Compétence Electricité**

**Extensions de réseau**

Lors du Comité syndical du 30 juillet 2020, celui-ci, par délibération n°43-20, m'a donné pouvoir pour passer commande des opérations d'extensions de réseaux dans la limite de 30 000 € HT par opération.

Voici la liste des opérations pour lesquelles commande a été passée et dont je me dois de vous informer :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
AUBERIVE	Rue de Saint Hilaire pour une antenne Orange	16 367,92 €
BARBONNE FAYEL	Promenade du Couchant	5 553,01 €
BERGERES LES VERTUS	Rue des Corvées	2 093,08 €
LES ESSARTS LE VICOMTE	Antenne FREE au Lieu-Dit "Les Marronniers"	16 926,91 €
MAGNEUX	Rue de l'Eglise pour M. PETIT	6 576,61 €
MONTIGNY SUR VESLE	Lotissement de 13 parcelles	20 299,60 €
MONTMORT LUCY	Rue de la Libération	6 599,96 €
SAINT RÉMY SOUS BROYES	Route de Saint Rémy	12 194,43 €
SEPT SAULX	ZA CHAMPAGNY pour une antenne Orange	15 231,86 €
SILLERY	Rue du Canada	29 231,29 €
LE VÉZIER	Vieille Rue	8 182,09 €
VILLENEUVE LA LIONNE	Au Lieu-Dit "Les Justices" pour un réservoir d'eau	3 874,05 €
VRIGNY	Rue des Cumines	19 444,12 €

Le Comité Syndical prend acte des extensions réalisées.

Des opérations d'extensions de réseau de plus de 30 000 € HT sont également à réaliser. Pour celles-ci, le comité syndical est amené à délibérer, il s'agit :

Commune	Désignation	Coût HT des travaux
LINTHELLES	Extension Route de Pleurs "Le Chemin des Rougemonts " pour un Bâtiment Agricole	51 800,00 €

Le Comité Syndical autorise la réalisation de l'extension supérieure à 30 000 €.

- **Compétence Eclairage Public**

**Adhésion de nouveaux membres**

Les communes ci-dessous ont délibéré afin de transférer la compétence EP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il s'agit des collectivités suivantes :

<b>OPTION 1</b>
<b>ANGLUZELLES ET COURCELLES</b>
<b>AULNAY L'AITRE</b>
<b>BLAISE SOUS ARZILLIERES</b>
<b>ECURY LE REPOS</b>
<b>LACHY</b>
<b>OYES</b>
<b>SAINT LOUP</b>
<b>ST MARTIN AUX CHAMPS</b>
<b>TROIS FONTAINES L'ABBAYE</b>
<b>VILLERS AUX BOIS</b>

L'entrée de ces 10 nouvelles communes porte à 346 le nombre de communes adhérentes à cette compétence et le nombre de points lumineux exploités à 40 936.

Le Comité Syndical accepte le transfert de la compétence Eclairage Public des communes citées au SIEM.

• **Compétence IRVE**

**Point d'étape**

Les 60 bornes de charges initialement prévues sont aujourd'hui installées.

Depuis le 1er janvier 2021, 6 439 sessions de charge ont eu lieu, 76 065 kWh ont été distribués avec une durée d'utilisation cumulée de 22 314 heures.

Communes	Energy (kWh)	Nombre de charge
ANGLURE	113,659	22
AVIZE	615,987	42
BAZANCOURT	577,262	91
BEZANNES 1	1294,036	218
BEZANNES 2	3420,361	255
BLANCS COTEAUX	601,788	55
CERNAY LES REIMS	849,737	57
CHALONS EN CHAMPAGNE	10279,48	350
CHALONS EN CHAMPAGNE	126,286	13
CHAMPILLON	278,59	38
CHATILLON SUR MARNE	1967,37	140
CONFLANS SUR SEINE	92,683	25
CORMONTREUIL	1143,664	153
COURTISOLS	453,84	36
DORMANS	298,88	29
ESTERNAY	1030,798	91
FAGNIERES	2460,49	181
FAGNIERES SDIS	574,984	36
FERE CHAMPENOISE	478,617	52
FISMES	1116,053	73
GIFFAUMONT CASINO	457,755	53
GIFFAUMONT LA CACHOTTE	625,547	61
GIVRY EN ARGONNE	380,286	63
GUEUX	822,791	78
HAUTVILLERS	1809,709	224
JONCHERY SUR VESLE	812,487	67
L'EPINE	925,884	102
MAROLLES	410,36	46
MONTMIRAIL	534,755	80
MONTMORT LUCY	557,346	69
MOURMELON LE GRAND	1274,997	89
PARGNY SUR SAULX	166,666	123
POGNY	689,612	47
PONTFAVERGER	929,572	102
REIMS PLACE BROUETTE	3747,135	259
REIMS PLACE LUTON	5489,047	336
REIMS RENE THYS	3499,762	426

Communes	Energy (kWh)	Nombre de charge
REIMS SAINT REMI	3440,637	348
REIMS SAINT THOMAS	1806,844	132
RILLY LA MONTAGNE	555,609	48
SAINT JUST SAUVAGE	17,329	18
SARRY	680,806	101
SERMAIZE LES BAINS	468,428	44
SEZANNE	3678,87	201
SILLERY	520,606	41
ST MARTIN D'ABLOIS	977,023	77
ST MARTIN SUR LE PRE	1332,293	104
ST MEMMIE	2613,394	151
STE MARIE DU LAC	537,272	63
STE MENEHOULD	1481,062	163
SUIPPES	200,42	32
TAISSY	1004,519	106
THIEBLEMONT	208,322	37
TINQUEUX PLACE DU COMMERCE	559,004	44
TINQUEUX RUE SARAH BERNHARDT	1939,388	225
TOURS SUR MARNE	455,63	35
VAL DE VESLE	215,891	32
VANAULT LES DAMES	18,134	11
VERZY	1461,84	84
VILLE EN TARDENOIS	84,306	21
WITRY LES REIMS	899,545	139
<b>Total général</b>	<b>76065,448</b>	<b>6439</b>

Un retour plus détaillé sur cette activité vous sera proposé dès qu'une année de pleine activité sera atteinte.

Le Comité Syndical prend acte du point d'étape de l'utilisation des bornes de recharge implantée par le SIEM sur l'année 2021.

Monsieur Nicolas HABARE souhaiterait connaître la manière dont les utilisateurs peuvent trouver les bornes de recharge du SIEM.

Monsieur le Directeur lui répond que les bornes sont visibles sur le site internet [Chargemap](#), également sur le site internet de l'opérateur [VIRTA](#), titulaire du marché et aussi sur le site de la SPL [Modulo Energies](#).

### Développement IRVE à venir

Dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, nous devrions être livré de 8 superchargeurs (50 kVA) que nous allons installer à REIMS (4), EPERNAY (2), VITRY-LE-FRANCOIS (1) et très certainement à la sortie d'autoroute de LA VEUVE (secteur du restaurant le Delko).

Ces dernières bornes font parties du dossier de subventionnement initial CLIMAXION (Etat, ADEME, Région).

Le Comité Syndical prend acte de cette information.

• **Questions diverses**

Monsieur Alain DEPAQUIS souhaite connaître les modalités de construction des futurs parcs éolien car les postes sources sont pleins. Où seront-ils raccordés ?

Monsieur le Directeur a bien conscience de ces problèmes. Il s'agit de la responsabilité de RTE et du gestionnaire de réseau ENEDIS de mettre les moyens pour accueillir les puissances de production. C'est pour cette raison que le nouveau poste source à Faux Fresnay a été construit. Plus il y a d'éolien et de photovoltaïque, plus il y aura besoin de capacité d'accueil de cette production.

Monsieur Thierry BOUYE demande si le SIEM s'approche de la fin des luminaires Ballon Fluo sur le parc géré par le SIEM.

Malheureusement, Monsieur le Directeur lui répond que malgré les programmes de remplacement des Ballon Fluo mis en place depuis 2015, le SIEM est loin de les avoir supprimés du parc. Deux raisons à cela :

- Les nouveaux membres entrants font, majoritairement, augmenter les luminaires vétustes dans le parc SIEM ;
- Malgré l'apport de 25 % de financement de la part du SIEM, souvent, les adhérents ne souhaitent pas ou ne peuvent pas suivre les préconisations de remplacement des luminaires vétustes par des luminaires moins énergivores.

Pour rappel, la vente et la pose de luminaires Fluo ballon sont interdites depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Monsieur le Président souhaite à tous, de joyeuses fêtes de fin d'années.

La réunion est clôturée à 16h00.